

M. FRANÇOIS GAGNON :

C'est bon?

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame, Monsieur, merci beaucoup de votre présentation et d'avoir répondu à nos questions.

1245 **M. FRANÇOIS GAGNON :**

Merci.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Vianney Bélanger, s'il vous plaît.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1255 Pendant qu'on fait ces installations techniques, premièrement, j'aimerais présenter ma collègue, Isabelle Boizard, qui a participé étroitement à cette réflexion avec moi. Voilà, je tenais à le dire. D'entrée de jeu, merci de nous recevoir. Je trouve c'est important qu'on ait l'occasion d'échanger verbalement parce qu'un mémoire écrit, souvent, ça devient un peu... c'est difficile de lire ce qui est en arrière de cette réflexion.

1260

J'ai aussi un mot pour dire bonjour à tous les gens qui sont derrière nous – c'est un peu plate – bonjour tout le monde qui se déplace pour venir écouter nos propos, et à votre équipe technique qui viennent supporter tout ça.

1265 C'est important que je mentionne en entrant que COPRIM n'a pas un mandat d'un client. C'est une réflexion que nous avons conduite nous-mêmes à partir de notre expérience, à partir de notre préoccupation pour le secteur Bridge-Bonaventure et plus particulièrement de la Pointe-du-Moulin. Vous savez sans doute, la Pointe-du-Moulin fait l'objet d'étude depuis nombre d'années. Ça fait plus de dix ans de réflexion autour de ce milieu particulier, riche en histoire.

1270 Avant d'entrer dans le nœud de notre présentation, j'aimerais vous dire qui nous sommes. COPRIM, on a fait des projets immobiliers dont la remise en valeur de l'édifice de Redpath sur le canal Lachine, qui est une autre icône autour du canal, qui avait été abandonné pendant une trentaine d'années, et une transformation qui a démarré une nouvelle vague. Et je pense c'est important.

1275 Deuxième chose que j'aimerais mentionner aussi, nous avons toujours eu une préoccupation pour l'habitation dans toutes ses formes. J'ai été impliqué beaucoup dans toutes les formules d'habitation, que ce soit de l'habitation communautaire, coopérative, condominium et locative. Donc on a un bagage d'expérience à ce niveau-là.

1285 Et j'ajouterais, parce que dans ma présentation, je vais y revenir, je pratique la mobilité active, la marche. Depuis quinze ans que j'habite sur le côté sud du canal, je précise bien du côté sud, parce qu'on va revenir, le problème entre le sud et le nord, et aussi, je pratique de façon régulière le jogging sur le bord du canal aussi. Donc c'est des activités qui sont importantes lorsqu'on parle avec les enjeux climatiques que l'on connaît et de la santé, elles sont aussi reliées à ça.

1290 Maintenant, je vais aborder rapidement la partie historique. Il est bien entendu, notre propos dans notre mémoire traite davantage du secteur du Bridge-Bonaventure de la Pointe-du-Moulin. Ce n'est pas parce qu'on manque d'intérêt pour le restant, c'est qu'on s'est concentré et je vais expliquer pourquoi nous nous sommes concentrés davantage sur la Pointe-du-Moulin.

1295 Vous savez sans doute, comme tout le monde le sait, qu'au printemps, il y a eu un appel

à projet qui a été lancé par la Société immobilière du patrimoine, la SIC. Je vais utiliser après ça la SIC, en sachant toujours... Un projet pour essayer de remettre en valeur des grands terrains de la SIC sur la Pointe-du-Moulin. Alors c'est important de mentionner que ça, ça a existé.

1300 Et je reviens rapidement sur l'histoire du secteur de la Pointe-du-Moulin. C'est un secteur avec une richesse et un patrimoine tout à fait fabuleux et peut-être l'événement qu'on n'a peut-être pas encore mentionné, c'est le traité de la Grande Paix de Montréal en 1701 avec les communautés amérindiennes. J'espère que dans la remise en valeur du Silo no 5, on remettra sa place cet événement et cet apport dans la culture de Montréal, des sociétés amérindiennes.

1305 On a vu aussi – puis je vais en même temps aussi faire une parenthèse pour qu'est-ce qui nous a animés et on parle surtout du 785. J'ai eu l'heureux hasard de rencontrer les frères Doak, que vous avez rencontrés vendredi, et de ce heureux hasard-là, il y avait deux choses qui ont attiré notre attention : c'est leur amour de l'histoire de Montréal, de l'espoir industriel de Montréal et cette profonde volonté de marquer ça et qu'on puisse rendre témoignage de ça, et d'autre part, de leur ouverture vers l'avenir, comment on doit construire les quartiers de l'avenir. Donc ce n'est pas juste l'histoire de l'ancienne mais aussi l'avenir.

1310
1315 Donc je pense que je vais passer rapidement. Donc il y avait le traité de la Grande Paix, les deux agrandissements du canal qui a permis l'essor industriel du début de Montréal et du pays. Enfin, il y a eu le Silo no 5 qui est venu après qu'on pense et qui est devenu le symbole du grenier du Canada avec le Silo no 5. Bien entendu, on connaît la suite avec l'ouverture de la Voie Maritime qui a entraîné le déclin du canal et sa fermeture et aussi une désaffectation industrielle du secteur.

1320
1325 Maintenant, si on regarde le silo et le 785, si on regarde par rapport autour des plages qui l'entoure, le 785 a l'air d'un timbre poste, si je peux m'exprimer ainsi, qui représente à peu près 1 300 mètres carrés comparativement au terrain public qui couvre 35 000 mètres carrés tout autour. Donc c'est important de visualiser que cet emplacement-là, c'est une tête d'îlot

stratégique. Lorsqu'on quitte le Vieux-Montréal, le premier site que l'on découvre, c'est le 785 qui est en tête d'îlot. Il faut se rappeler de cette...

1330 Maintenant, on a parlé, ça a été dit plusieurs fois, mais je reviens encore un petit peu sur la richesse du patrimoine. On a, en fait, deux pôles. On a une icône à l'ouest qui est avec *Farine Five Roses* et les silos qui sont un emblème de Montréal maintenant, complètement à l'extrémité est. Et entre ça, c'est un immense terrain à redévelopper, dont le 785 fait partie et où on retrouve l'ancien Black Bridge qui est devenu le pont bleu, qui est l'entrée de cette... Par le Vieux-Montréal et la façon de rejoindre par la rue Mill, Bridge et tout le reste, tout le secteur de Bridge-
1335 Bonaventure.

1340 C'est important aussi de noter un petit schéma que...le parc linéaire du canal Lachine où on y retrouve la piste cyclable et aussi la piste, le cheminement piéton qui est séparé de la piste cyclable, que Parcs Canada a été visionnaire en séparant les deux à cause de la densité maintenant. Si on n'avait pas une distinction entre le piéton et le cycliste, ça devenait dangereux parce qu'il y a trop d'achalandage. Ce n'est plus la balade du canal Lachine, c'est un moyen de transport pour les cyclistes pour se rendre au travail.

1345 On parle toujours entre le nord et le sud, la déficience des liens pour les gens qui sont à mobilité, entre autres les piétons, et le canal est véritablement une barrière. L'été, c'est un peu mieux parce qu'on peut traverser par les écluses, sur les écluses, mais imaginez l'hiver, on peut que traverser par les ponts existants et je vous invite à aller voir sur les ponts existants, le pont bleu a un trottoir seulement d'un côté et le pont Wellington, un trottoir qui s'en va presque à rien d'un côté, de l'autre, il y a une largeur suffisante, à un moment donné se réduit de la moitié et je
1350 vous défie que lorsqu'il fait -5 et moins, de traverser l'hiver pour vous en aller à votre travail. Sur le pont, c'est toute une aventure avec le vent dominant qui...

1355 Donc on a un problème de lien entre le nord et le sud important et qu'il va falloir corriger les liens qu'on a, mais aussi, je pense qu'il y a une opportunité. Ça avait déjà été planifié à la Ville de Montréal de poursuivre par la rue Peel, de traverser le canal, et de joindre la rue Mill de

telle sorte de permettre un nouveau lien qui fait un équilibre entre la partie ouest et la partie du Vieux-Montréal. Je pense que ce lien-là serait souhaitable, qu'il soit pour cyclistes ou même voitures avec des réserves sur la partie voiture, mais ça permettrait de désenclaver.

1360

Notre intérêt, comme je mentionnais au départ, on est intéressé par le 785, à cause de sa position stratégique, mais aussi sur un autre fait aussi important à Montréal. En 2018, encore, selon les statistiques, les familles quittent la ville, il y a une décroissance de la population de familles de l'île de Montréal vers les banlieues. Ça fait trois décennies, quatre décennies que c'est comme ça, et on n'a pas encore réussi à stopper ce phénomène. Et, dans un contexte où on parle de phénomène climatique et d'avoir une approche beaucoup plus écoresponsable, je pense qu'il y a lieu d'essayer de trouver des solutions.

1365

On s'est penchés là-dessus. Bien qu'on a un petit site avec le 785, il y aurait lieu de faire une démonstration, si on met de l'avant de l'innovation, et de faire la démonstration que l'on peut respecter le patrimoine ancien, l'histoire, que l'on peut aussi créer un centre d'interprétation sur l'industrialisation du début du fleuve, que l'on peut, par ce centre d'interprétation, on peut aussi créer un lien entre le petit espace vert de Parcs Canada et le parc linéaire du canal Lachine. Parce que l'emplacement, il est tout à fait privilégié pour rendre et pour permettre de rendre justice à l'histoire patrimoniale du canal.

1370

1375

À la fin, aussi, on parle qu'il faut vivre et occuper la ville différemment. Et je crois qu'on est à peu près dix, quinze ans en arrière par rapport à d'autres villes sur l'agriculture urbaine. Ça commence, on a encore du rattrapage à faire et l'agriculture urbaine est un moyen aussi de rapprocher de la communauté et aussi de rapprocher la consommation. Et il y a une opportunité dans ce secteur de le démarrer, qui sera un clin d'œil à ce qu'a toujours été le secteur de l'agriculture, le grenier, le grenier à blé du Canada.

1380

Mais, pour ce faire, on ne peut pas changer des habitudes sans que l'on fasse de la formation. Donc il est vraiment important qu'on associe à ce phénomène-là aussi de faire de la

1385

formation collective et individuelle.

1390 Il faut aussi se pencher, et la seule façon qu'on va pouvoir passer à autre chose, changer nos habitudes, il faut investir à créer des bâtiments innovants. Un bâtiment innovant, ça comprend une foule de composantes. Il y a des technologies qui existent, il y a une façon, et c'est l'ensemble de ces technologies-là qu'on peut mettre à créer un bâtiment innovant, à créer aussi, je mentionnais de créer une nouvelle façon de vivre la ville et ça demande de la créativité, de la recherche, et on pense que c'est l'occasion à la Pointe-du-Moulin de stimuler ça.

1395 C'est très compatible aussi avec la présence de l'ÉTS dans le secteur. Et ce qu'on a entendu aussi dans les consultations de maintenir sur place les entreprises existantes, les populations qui existent. Je pense qu'on construit l'avenir en se basant sur ce que l'on a de notre histoire, de ceux qui occupent le territoire et à se projeter dans l'avenir.

1400 Il ne faut pas aussi oublier qu'il est important de tous les projets qu'on s'intègre, qu'on fasse une intégration urbaine. On sait qu'à la Pointe-du-Moulin, il y a seulement deux propriétaires. Il nous semble que ça serait assez facile de développer un projet, d'asseoir les partenaires ensemble, de déterminer les enjeux et l'acceptabilité sociale et de passer à l'action.

1405 Bien entendu, un projet innovant à la Pointe-du-Moulin ou dans le secteur Bridge-Bonaventure, la réglementation ne le permet pas. À moins de changement de réglementation, on ne pourrait pas faire un projet innovant. On ne pourrait pas faire une mixité des fonctions comme on le souhaiterait. Donc il faut revoir densité, hauteur et usages dans le secteur, en respectant ce qui existe, en composant et en faisant des milieux intégrés.

1410 Aussi, lorsqu'on parle de densité et hauteur, souvent, j'entends souvent dire : « Il faut faire attention, maintenir le bâti existant, que les hauteurs, ce n'est pas souhaitable à Montréal. » Je pense qu'il faut avoir une ouverture d'esprit. Bien entendu, on ne peut pas faire des hauteurs n'importe où. Je pense qu'aussi, on peut avoir des sous-hauteurs à des endroits stratégiques

1415

1420 qui vont devenir des nouveaux éléments signalétiques du 21^e siècle. Nous avons la responsabilité de bâtir l'avenir, de bâtir le 21^e siècle. Il ne faut pas avoir peur que les icônes qui existent du temps de nos aïeux, on ne puisse pas faire prendre nos responsabilités comme société et faire ce qu'on doit faire pour bâtir l'avenir.

1425 Maintenant, on a formulé quatre recommandations que je résume encore en quatre points. Il faut passer à l'action, mais j'ai rajouté, depuis le dépôt de ça, l'urgence d'agir et je vais vous expliquer pourquoi.

1430 Donc je viens de parler : accélérer le processus de modification réglementaire, modification du Plan d'urbanisme, faire la concordance et faire en sorte qu'on peut, si on veut construire l'avenir, il faut avoir une ouverture à l'innovation. Il faut que cette réglementation-là puisse permettre l'innovation.

1435 Deuxième point, dire rapidement dans mes propos antérieurs, c'est de dire la Pointe-du-Moulin, étant donné qu'il y a seulement deux propriétaires, puis que les voisins immédiats, il y a Parcs Canada, bien entendu, il y a le Port de Montréal, il est possible à courte échéance, si on veut, devant l'urgence, de dire, de s'asseoir avec les autorités municipales et d'essayer de faire un consensus, de faire l'intégration de logement abordable et social et d'arriver à une solution et de mettre en place pour procéder à la Pointe-du-Moulin, de créer un nouveau secteur que l'on pourrait appeler le quartier des silos.

1440 Le troisième, souvent, lorsqu'on pense à créer un nouveau quartier, prenons ce qui s'est passé à Griffintown. On peut dire que ça s'est fait un peu – excusez l'expression – cul par-dessus tête. On a fait des buildings, après ça, on a fait des infrastructures, on a fini les bâtiments, les trottoirs ne sont pas terminés, on a des bouts de rue qu'on a refaits et je dirais même sur le canal Lachine du côté sud, la rue Saint-Patrick, ça fait trois fois qu'on éventre la rue Saint-Patrick, et ça fait quinze ans qu'on habite là. Et le dernier bout de trottoir pour se rendre et
1445 atteindre le pont Wellington pour travailler, la marche à pied, on l'a eu l'hiver passé pour la première fois, quinze ans plus tard.

1450 Donc ce que j'ajouterais, c'est qu'il faudrait aller voir aussi qu'est-ce qu'on fait ailleurs. Madame Lambert soulevait d'aller voir à New York. Moi, je dirais il faut aller aussi à Boston. Aux États-Unis, ce que l'on fait, c'est que les infrastructures sont faites par les promoteurs. Ici, on a fait le choix que c'est la ville, la municipalité qui fait les infrastructures. Bon, si on accepte ça, il ne faut pas les faire et les planifier quand on a décidé de la réglementation. Donc c'est pour ça que dans ma recommandation 3, je dis c'est important que les infrastructures soient d'avance, et j'ajouterais depuis la semaine dernière, j'inclus là-dedans le REM. Et je vais revenir sur cela.

1455 Et, finalement, la dernière, je vous ai parlé tout à l'heure le problème des communications entre le nord et le sud. Si on veut des quartiers nouveaux qui intègrent, écologiques, responsables, et qui seront des quartiers pour le piéton, bien il faut s'occuper du piéton. J'ai vu dans le... Quand vous avez fait le colloque au début de septembre, on parlait des traversées en diagonale, puis que la madame, une dame nous expliquait que ça a diminué. Il y en a une à Montréal, la madame n'a pas été capable de nous dire où. Elle est au coin de McGill et de Saint-Jacques. Il faut faire l'expérience comme piéton, la différence et le confort que l'on a, l'impression de rapetisser quand toutes les autos s'arrêtent.

1465 Je passe sur le pont Wellington. On arrive dans le nouveau quartier au cœur du Griffintown qui est construit. Premièrement, le trottoir du côté ouest – celui du côté sud ne traverse pas jusqu'à l'autre bout – du côté est, pardon, et le côté qui est large sur le pont, à un moment donné, se divise en deux pour en laisser seulement la moitié, à peine la largeur minimum. On arrive au coin de la rue de la Montagne, le trottoir devant les nouveaux bâtiments quand même de densité ne sont pas complétés, et on nous fait marcher, les piétons, comme une voiture, on fait encore le 90 degrés qu'il y aurait à plusieurs endroits à Montréal qu'on pourrait pratiquer cette traversée pour faciliter la marche à pied dans la ville.

1475 Avec ces quatre, je me permets... J'ai dépassé mon temps? Je m'excuse de vous dire quatre événements sont arrivés depuis qu'on a écrit le rapport. Le premier événement, notre mairesse, sur la tribune non la moindre à l'ONU, qui a donné des nouvelles cibles pour 2030 de GES, de réduction, 2030, c'est demain matin.

1480 Deuxième événement qui s'est produit, il y a eu le rapport des scientifiques qui a été
relaté dans les journaux où on dit entre autres la façon de lutter contre les changements
climatiques, il faudra accepter de densifier les villes. Il faudra accepter de produire à proximité
pour réduire les déplacements, prendre les moyens que ça ne soit pas la voiture encore.

1485 Et, le troisième événement qu'il ne faut pas oublier, c'est la grande marche sur Montréal
que je me suis fait un devoir de faire avec mon fils. Et, maintenant, je vous laisse avec une image
d'inspiration. Je sais que vous avez une tâche importante de rédiger un rapport, et je pense que
l'inspiration sur le climat avec mon petit-fils est de dire il ne faut pas oublier pour qui on
fait ça et pourquoi. Merci. Je m'excuse d'avoir pris quelques minutes.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Alors, on aurait peut-être une première question ici.

1495 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

Oui. Alors, j'aimerais, si vous pouvez remettre à l'écran vos recommandations, et
notamment la première, qui est d'accélérer le processus de modification réglementaire, de
modifier au Plan d'urbanisme et toute autre concordance qui en découle pour faire place à
l'innovation. Vous avez parlé aussi de respecter le lieu, si on veut, le patrimoine et le bâti du lieu.
1500 Or, dans votre mémoire, vous êtes un peu plus précis par rapport à ce que vous entendez par
changement de réglementation, et vous avez cité justement votre désir d'aller à un COS –
condition d'occupation de sol – de 6 à 9, n'est-ce pas?

1505 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Oui.

M. DAVID HANNA, commissaire :

1510 Et, précisant, bien sûr, que – et vous avez raison – que ça correspond à 80 à 120 mètres de hauteur de bâtiment. Or, c'est 24 à 36 étages, ce genre de COS-ci.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1515 Oui.

M. DAVID HANNA, commissaire :

1520 Alors que le Silo no 5 juste à côté équivaut à dix à quatorze étages. Alors, dans ce sens-là, j'aimerais vous entendre sur la disparité entre ce que vous cherchez et votre environnement et comment vous comptez vous concilier par rapport à votre milieu le respect.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1525 La question est excellente, c'est une bonne question. La réponse est plus complexe dans le sens que l'immense terrain à développer à côté, ils vont faire des revendications aussi de hauteur et de... Et avec des éléments signalétiques. Nous, on pense que lorsque l'on fait le triangle dans une des cartes d'urbanisme que l'on montre, du côté nord avec C40, on a 80 mètres de hauteur. Farine Five Rose est à 78, 79 mètres, l'icône du côté ouest. La tour du Silo
1530 no 5 est à peu près à 70 mètres. Donc en termes de vocation, si on essaie de donner la fourchette, on est dans le 80 mètres.

1535 Pour faire le projet innovateur et d'introduire l'agriculture urbaine, un centre d'interprétation, nous, on est arrivés à une espèce d'équation autour de 80 mètres. On arrivait à faire sur un petit centre de faire le projet que l'on envisage. Malheureusement, ça aurait été préférable – une image vaut mille mots – mais comme certains des projets que vous n'avez pas d'ailleurs, je vous offre que si, pour vos yeux, vous devez voir comment on peut faire ce petit

terrain, le projet qu'on envisage, ça nous fera plaisir.

1540

Mais, aussi, ça serait intéressant que vous voyiez le projet que tout le monde n'a pas vu du grand projet de la SIC sur le reste de la... Vous devriez peut-être le voir, parce que si on veut faire des recommandations comme commissaires, c'est important. Ou le stade. Je pourrais mentionner aussi qu'on parle d'un nouveau stade que l'on ne voit pas. C'est assez difficile de faire des recommandations, d'être jugé, sans l'avoir vu.

1545

Nous, personnellement, on vous offre, si vous voulez voir qu'est-ce qu'on fait, on va vous montrer, vous allez pouvoir voir pourquoi le 80 mètres. Pourquoi on met la fourchette de 80 à 120? Tout dépendamment du projet qu'on va projeter pour le reste du site, peut-être 80 mètres c'est tout à fait suffisant. On ne peut pas le deviner parce qu'on n'a pas vu encore l'approche du projet d'à côté. Mais, par contre, on sait que le site du 785 peut être un élément signalisé, peut être un élément signalétique du futur pour être capable de démontrer ce que l'on peut faire pour l'avenir en intégrant l'agriculture urbaine et en faisant un centre d'interprétation.

1550

Considérant que de l'autre côté, en face, on est dans l'alignement d'un 80 mètres avec les bâtiments sur la rue Duke, on pense que c'est tout à fait justifié de voir à cet emplacement précisément un 80 mètres. Est-ce que c'est 120? C'est les planificateurs dans un contexte avec les études qu'on pourra voir si c'est pertinent ou pas.

1555

M. DAVID HANNA, commissaire :

1560

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1565

Si vous disposez effectivement de choses à nous envoyer sur ce projet, ça nous fera plaisir, ça nous intéresserait de les voir effectivement.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1570

En autant qu'ils ne sont pas déposés. Est-ce que vous voulez qu'ils soient déposés sur le site?

LA PRÉSIDENTE :

1575

Tout doit être obligatoirement déposé. Mais ça, c'est à vous à décider.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1580

C'est à moi de décider, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1585

Ça va? Une question ici?

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1590

Très, très rapide. Vous le savez, vous l'avez mentionné, on a rencontré la semaine dernière le propriétaire du 785 Mill et il nous a parlé de son projet qui semblait avancer justement au rez-de-chaussée de l'immeuble un centre historique muséal sur l'histoire de l'industrialisation. Est-ce que, lorsque vous parlez de créer le centre d'interprétation sur l'industrialisation de Montréal, c'est la même chose?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1595

Oui, c'est la même chose.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1600 C'est la même chose.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1605 C'est la même chose. C'est intégré dans ce projet-là. Ce que monsieur Doak parlait, c'est ce qu'on...

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1610 Donc vous êtes en...

M. VIANNEY BÉLANGER :

On est en...

1615 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

... communication.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1620 ... communication étroite là-dessus.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1625 D'accord.

M. VIANNEY BÉLANGER :

Et ça a été développé en étroite collaboration.

1630

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Et le reste, les trois axes qui restent, puisque vous en avez quatre, l'agriculture urbaine verticale, les espaces collectifs de formation et un produit résidentiel urbain inédit, ça, c'est...

1635

M. VIANNEY BÉLANGER :

C'est partie de cet ensemble.

1640

LA PRÉSIDENTE :

De ce projet.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1645

Oui, oui, c'est ce projet-là mais les propriétaires de l'immeuble sont-ils partie prenante?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1650

Les propriétaires, soit qu'ils vendent à celui qui développera le projet innovant. Ils peuvent être partie prenante avec la partie surtout muséologique et le promoteur fera les trois autres composantes qui intègrent cette partie muséologique où les frères Doak sont intéressés de participer et en créant un OBNL indépendant qui exploitera l'espace muséologique.

1655

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Merci.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1660 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1665 Merci, Monsieur, de votre présentation. Merci, Madame. J'appellerais maintenant la
Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

Mme JULIE LANGLOIS :

1670 Donc Julie Langlois, organisatrice communautaire pour la Clinique.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1675 **Mme JULIE LANGLOIS :**

Et, dans le fond, Denis Charron, qui est membre du conseil d'administration.

M. DENIS CHARRON :

1680 Et donc citoyen du quartier. Alors, on va se diviser la présentation. Je vais faire la
première partie, puis après ça, passer le reste à Julie.

1685 D'abord, rapidement un peu, c'est quoi la Clinique communautaire pour que vous sachiez
un peu c'est qui. On est le seul OBNL avec le mandat CLSC au Québec. Donc on est une entité
privée, on est un privé conventionné, et on est en action depuis plus de 50 ans.